

APPROCHES PUBLIQUES DE LA MONOPARENTALITÉ

PAR MARTIN WAGENER – PROF EN SOCIOLOGIE

PLAN

- Introduction
- Évolution de la monoparentalié
- Contexte selon des chiffres clés
- Approche biographique de la monoparentalité
- Miriam – L'action en CPAS envers les femmes monoparentales

CRÉATION D'UNE CATÉGORIE

- Historiquement plutôt stigmatisé
 - Maternité au-delà du mariage ?
 - Problème familial (familles à risque)
 - Familles à risque ("structures pathogènes de reproduction sociale")
 - Les mères adolescentes ("fille mère") - Les "enfants illégitimes".
 - Pas adapté ?
 - Une exception : (guerre) veuve
- ⇒ Nadine Lefaucheur (France) (basé sur le travail anglo-saxon) => familles monoparentales
- ⇒ Travail statistique et sociologique => mise en avant des vulnérabilités (inégalités)
- ⇒ LeGall & Martin (1987) => situations et représentations diverses

HISTORIQUE DES RÉPONSES PUBLIQUES SPÉCIFIQUES

- Début d'action et de recherche en Belgique dans les années '90
- 2003 : Plateforme (fédérale) des familles monoparentales
 - Définition scientifique
 - Cumul des situations de pauvreté
 - Etats généraux de la famille – 2004-2007

⇒ Mesures de type généraliste pour rendre compte des nouvelles formes familiales et adapter la protection sociale
- 2008 : « Plateforme technique » de la monoparentalité à Bruxelles
 - 2009 Etat des lieux
 - 2013 Livre bleu – Monoparentalité bruxelloises (=> PCUD, Stratégie 2025, Contrat de gestion d'Actiris)
- 2015 : Projet Miriam
- 2019-2023 : Plusieurs Plans de monoparentalité/politique de genre et CIM

LA MONOPARENTALITÉ

- Débat entre différentes approches scientifiques – stigmatisation, reconnaissance des différentes formes familiales – et sur le degré d'acceptation de la monoparentalité reste d'actualité (David, Eydoux, Sechet, Martin & Millar, 2004),
- nécessité d'une approche séquentielle pour rendre compte de l'évolution des situations de monoparentalité (Le Gall & Martin, 1987 ; Bawin-Legros, 1995 ; Beck & Beck-Gernsheim, 1990):
 - comment s'est passé la séparation
 - comment sont mis en place des systèmes de garde partagée (Neyrand G., Rossi P., 2007),
 - comment se vit le rapport au travail
 - quelle place prend le logement, ainsi que les espaces résidentiels de vie (Authier & Bidou, 2005 :9)
 - Quels sont les supports qui permettent de faire face aux épreuves de la monoparentalité (Martuccelli, Castel)

UNE COMPRÉHENSION MULTI-SECTORIELLE

- Comprendre la catégorisation et l'aide apportée à travers des réseaux multi-sectoriels
 - Parentalité
 - Travail et insertion socio-professionnelle
 - Formation
 - Protection sociale
 - Accueil de la petite enfance



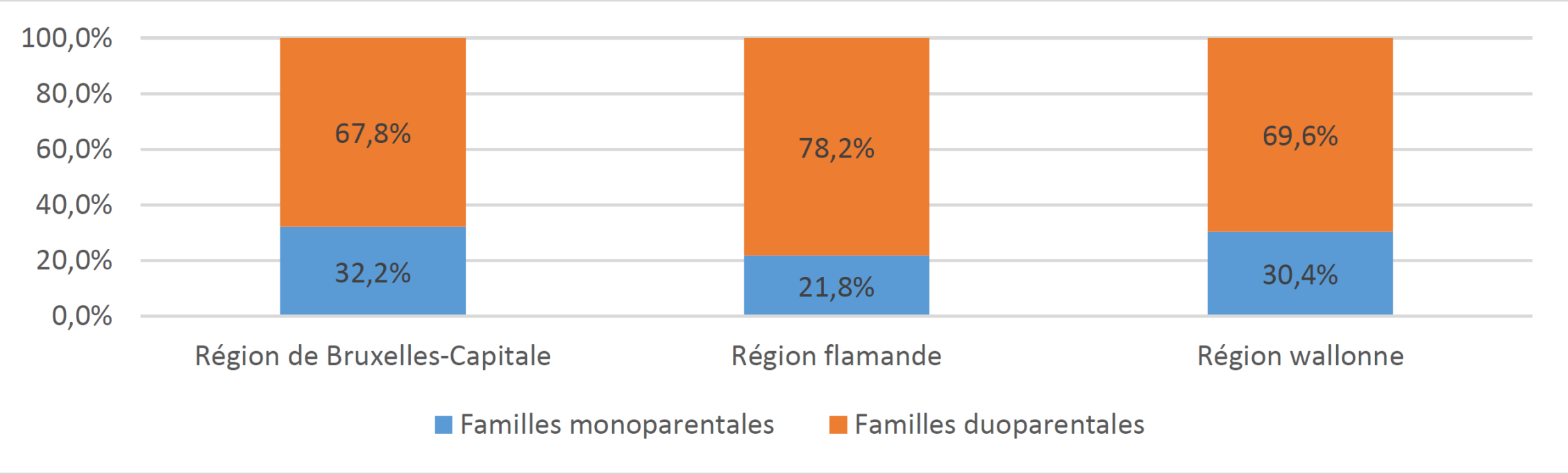
CONTEXTE SELON DES CHIFFRES CLÉS

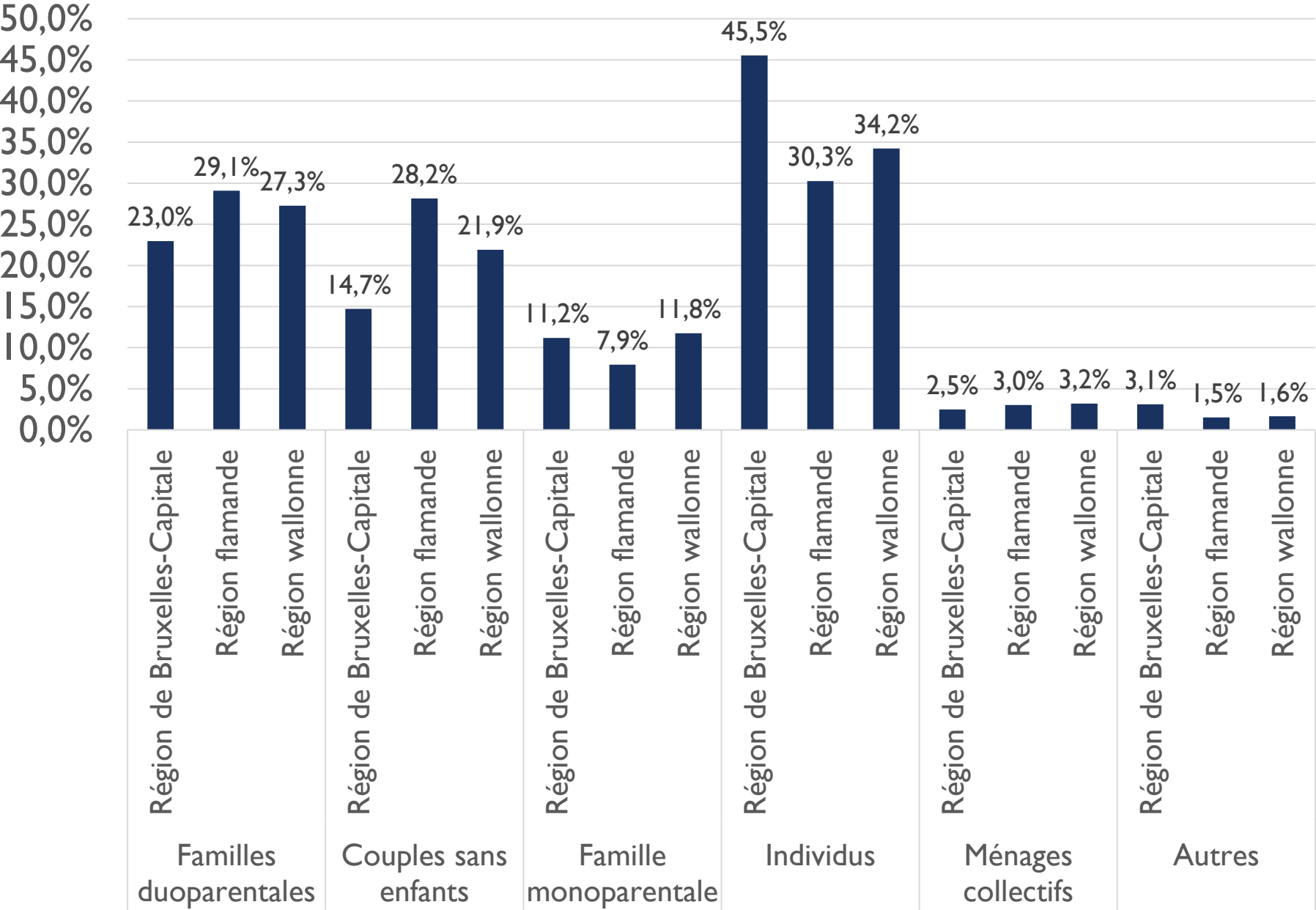


Tableau 2 : Types de familles avec enfants en Belgique par région – Données BCSS 2017

	RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	RÉGION FLAMANDE	RÉGION WALLONNE
FAMILLES MONOPARENTALES	63521 32,2%	229388 21,8%	191236 30,4%
FAMILLES DUOPARENTALES	133728 67,8%	822921 78,2%	436834 69,6%
TOTAL	197249 100,0%	1052309 100,0%	628070 100,0%

Figure 1 : Types de familles avec enfants en Belgique par région – Données BCSS 2017





RÉPARTITION DE LA POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE SELON LE TYPE DE MÉNAGE EN 2009

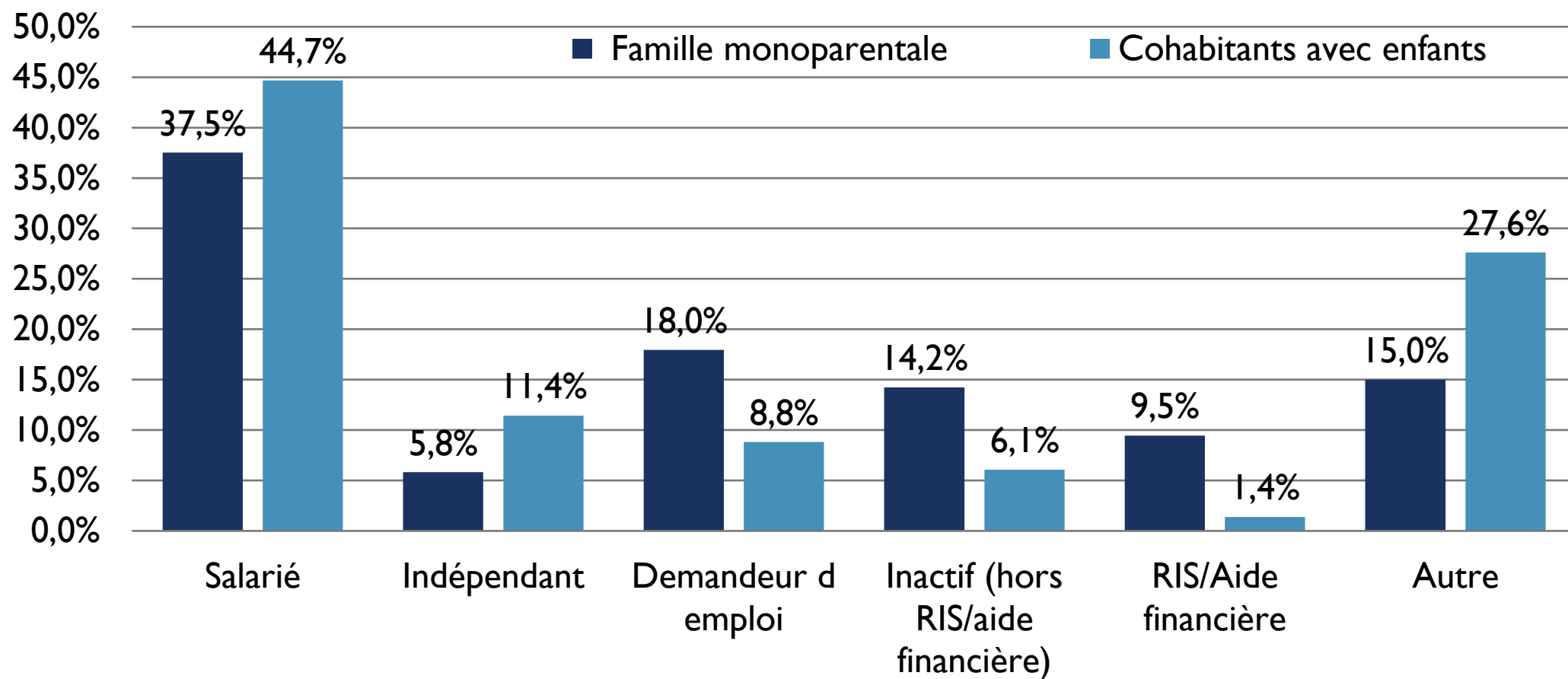
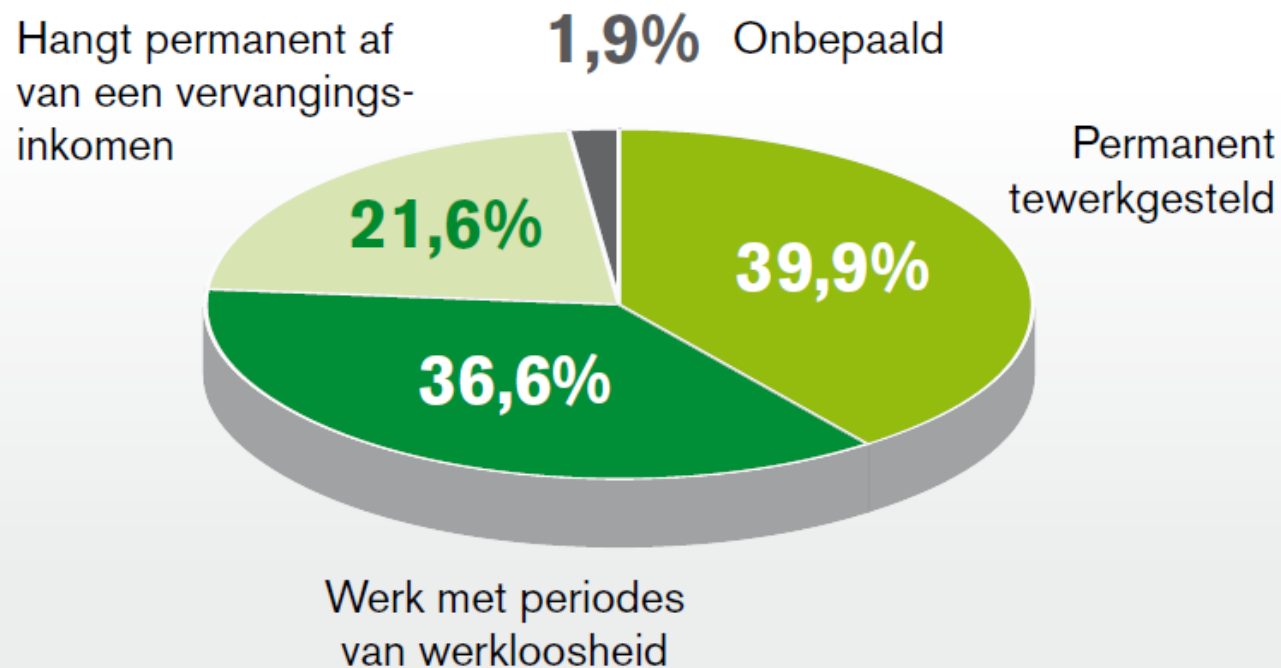


Fig. 7: Continuïteit in het socio-professionele statuut van alleenstaande Brusselse moeders met kinderen tussen vijftientig en vierenveertig jaar (2003-2010)

**8 years longitudinal data
(Optimal Matching Analysis)**



39,9% permanent employed
36,6% Period of work and job-seeking
21,6% permanent on work/welfare
1,9 % undefined

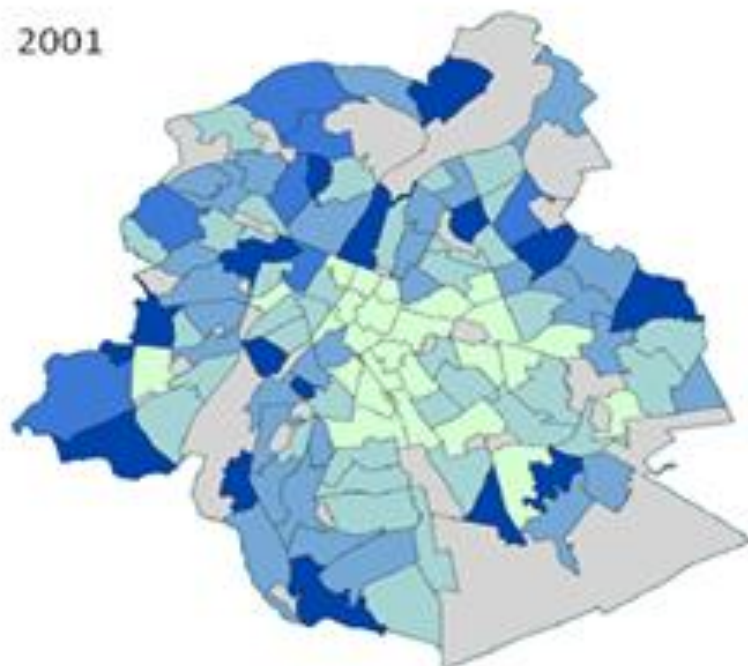
1981



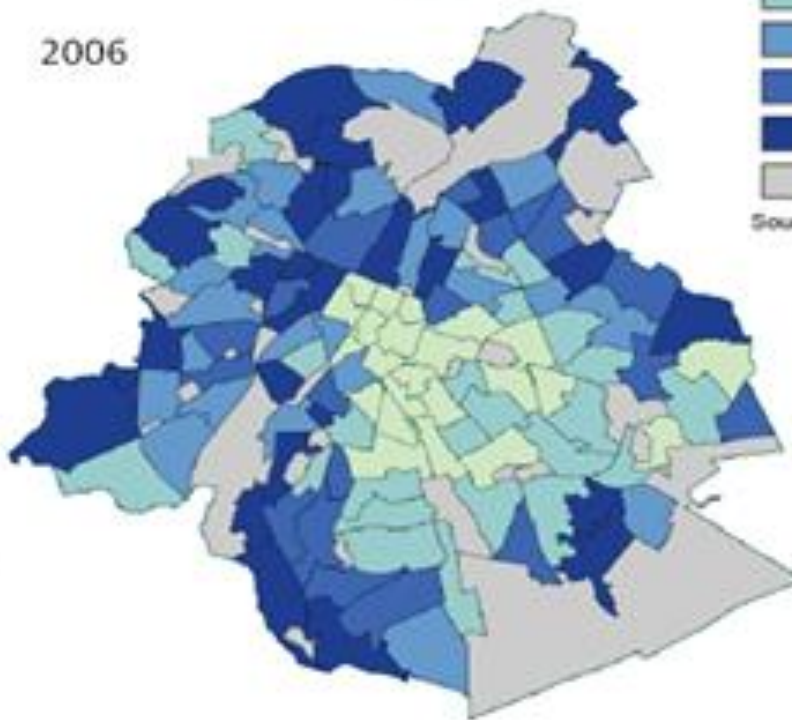
1991



2001



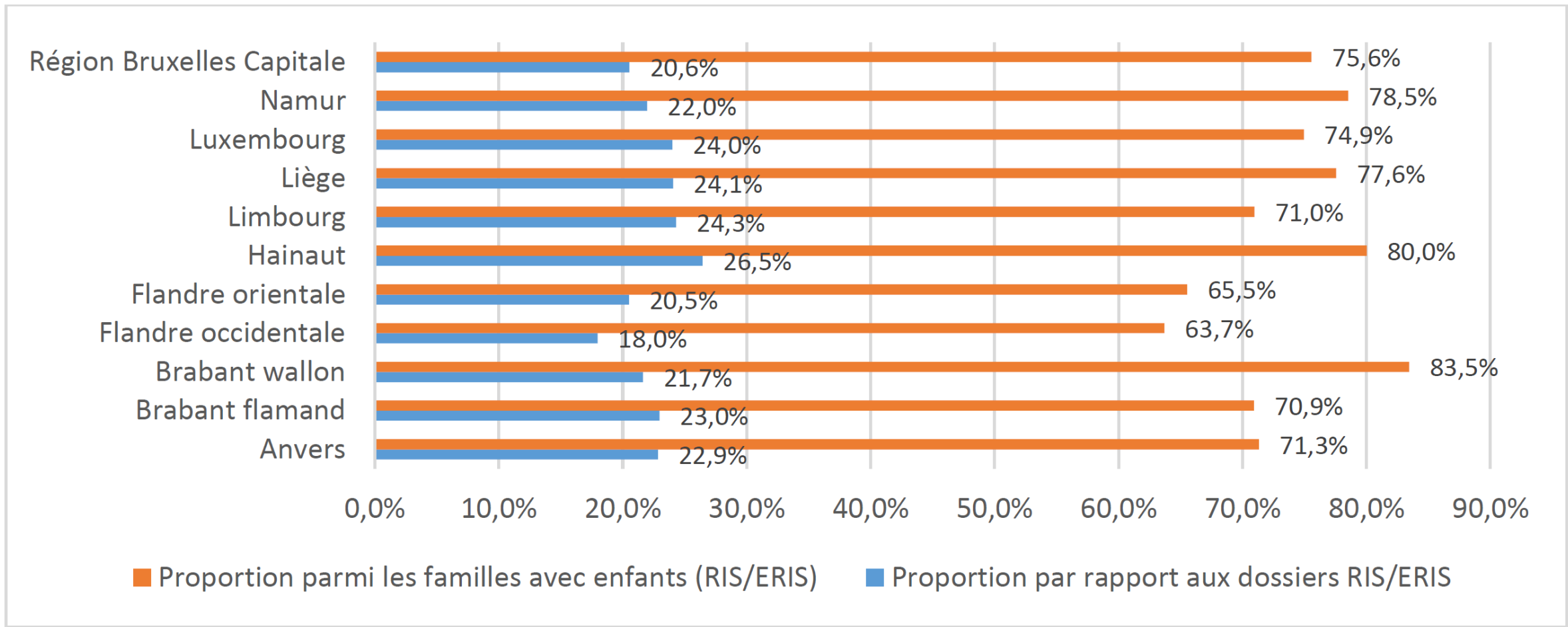
2006



Source: [RN - extraction UCL](#)

2km

Figure 2 : Proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble de dossiers RIS/ERIS et parmi le nombre de familles avec enfants au sein des CPAS et par province - données 2018-19

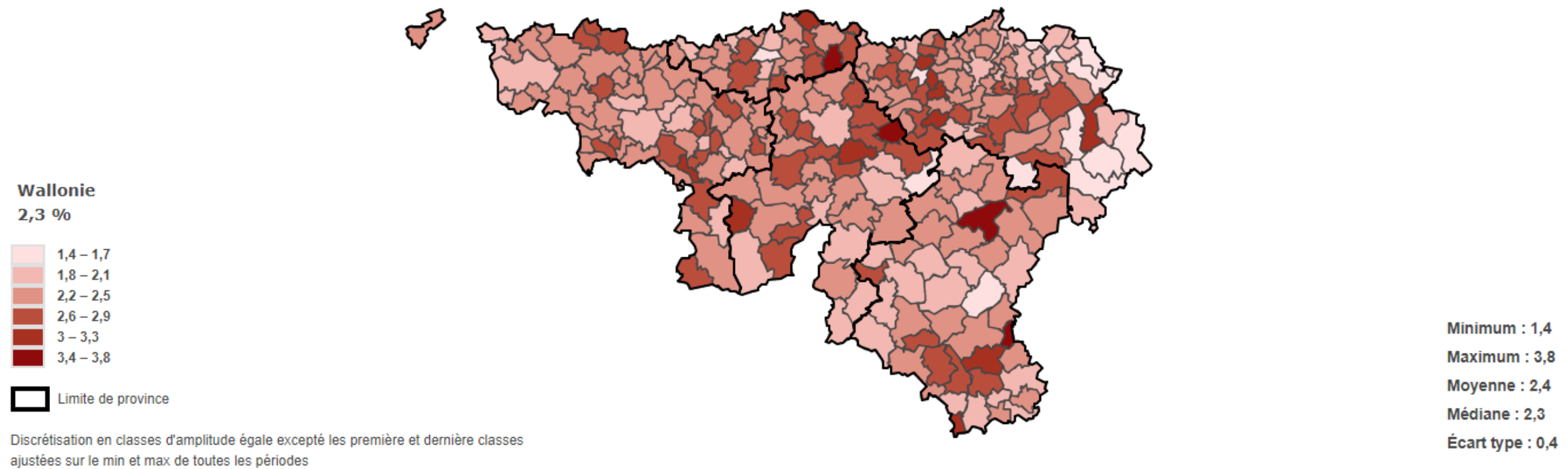


Sélection de la période : 01/01/2018 ▾

Sélection du niveau d'agrégation : Commune ▾



Part des ménages de type hommes monoparentaux (%)



Sélection de la période : 01/01/2018 ▾

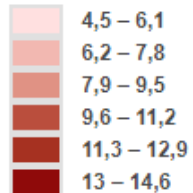
Sélection du niveau d'agrégation : Commune ▾



Part des ménages de type femmes monoparentales (%)

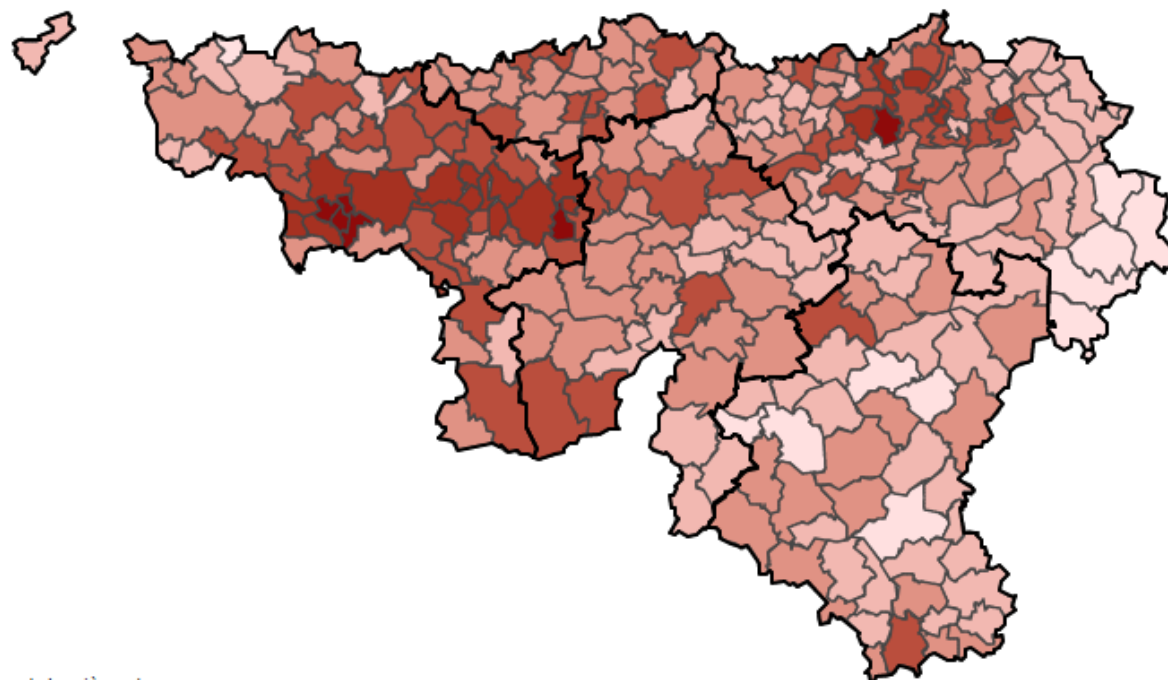
Wallonie

9,9 %



 Limite de province

Discrétisation en classes d'amplitude égale excepté les première et dernière classes ajustées sur le min et max de toutes les périodes



Minimum : 4,5
Maximum : 14,6
Moyenne : 8,8
Médiane : 8,9
Écart type : 1,8

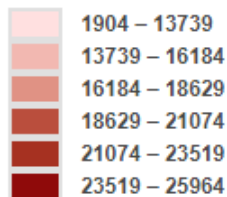
Sélection de la période : Année 2016 ▾

Sélection du niveau d'agrégation : Commune ▾



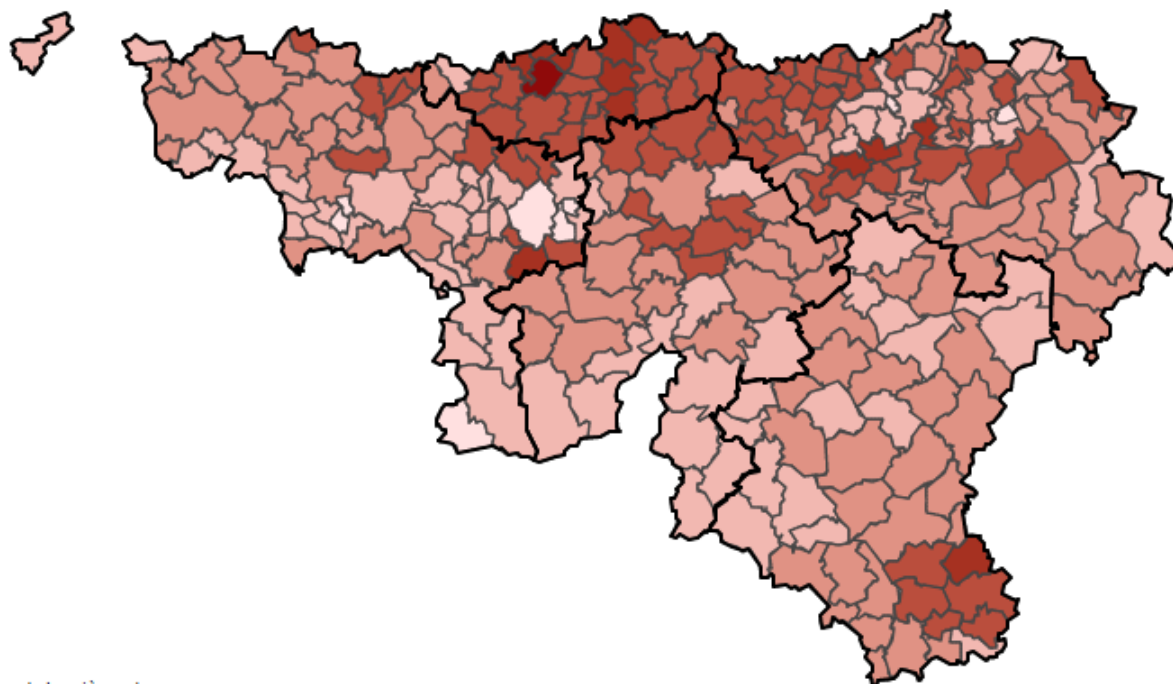
Revenu moyen par habitant (euro(s))

Wallonie
16 787 euro(s)



Limite de province

Discrétisation en classes d'amplitude égale excepté les première et dernière classes ajustées sur le min et max de toutes les périodes



Minimum : 11294
Maximum : 25964
Moyenne : 17502
Médiane : 17167
Écart type : 2233

Dispersion simple avec courbe d'ajustement Médiane de ProportionFemMonop par REVMoyen

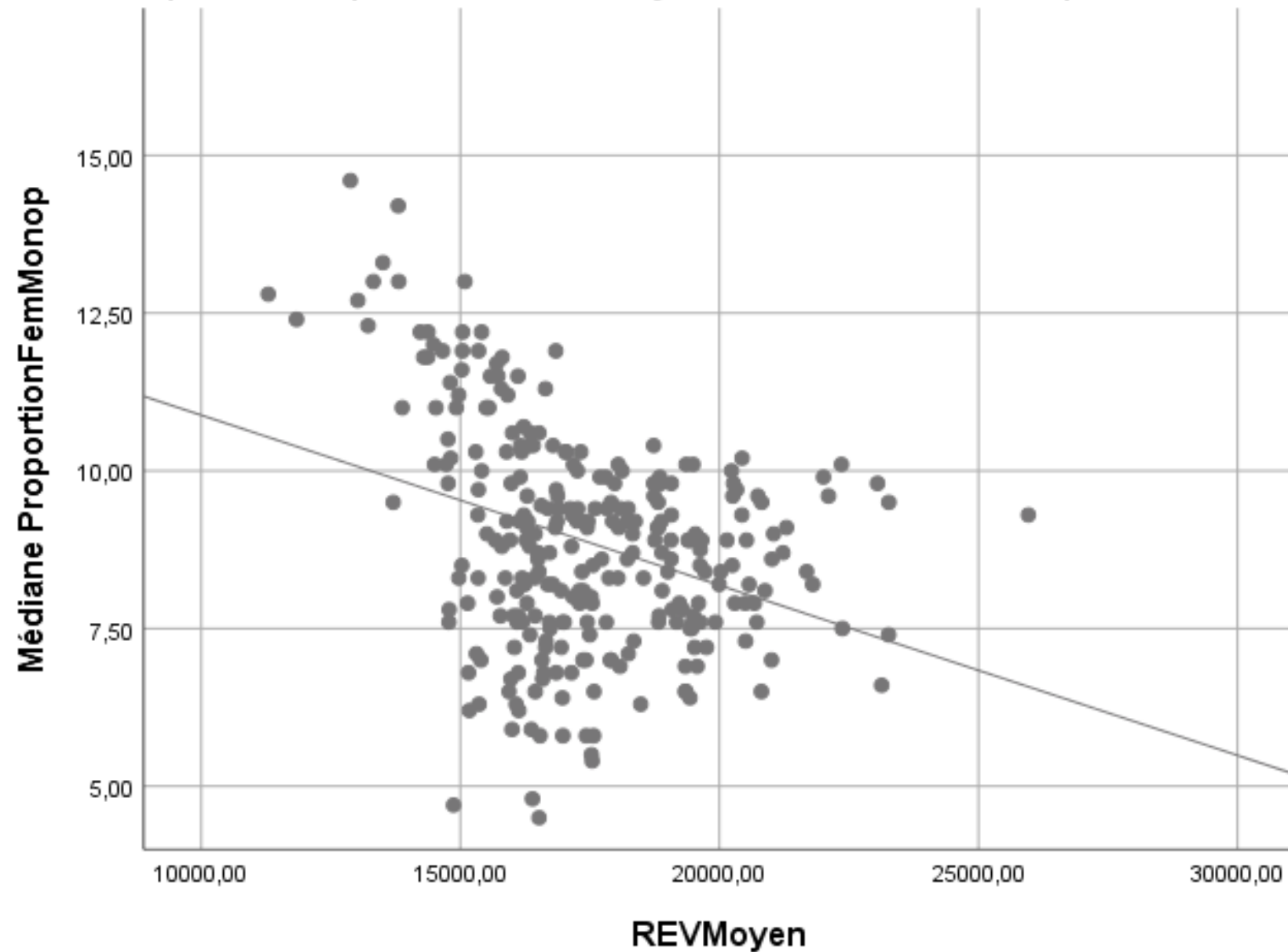
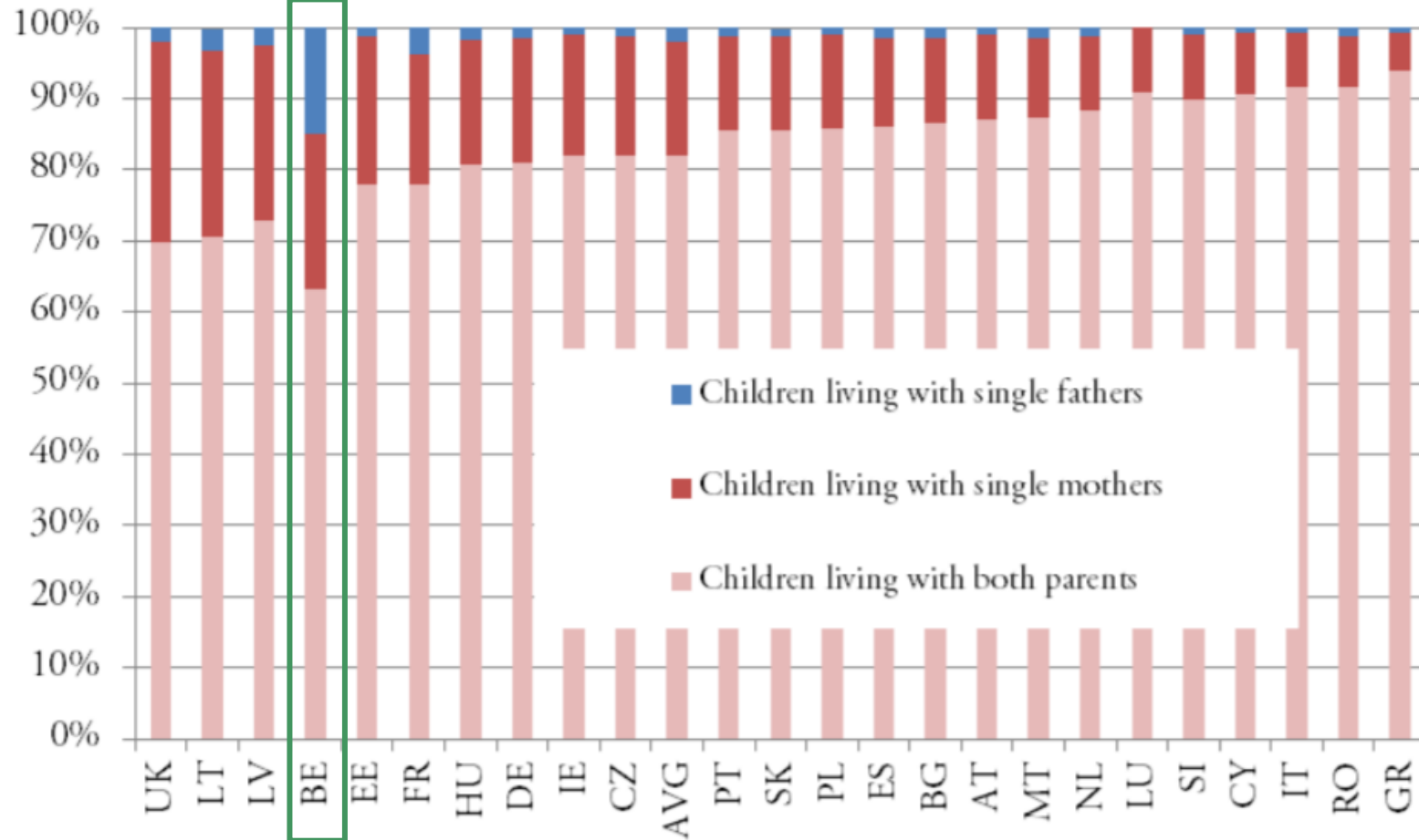
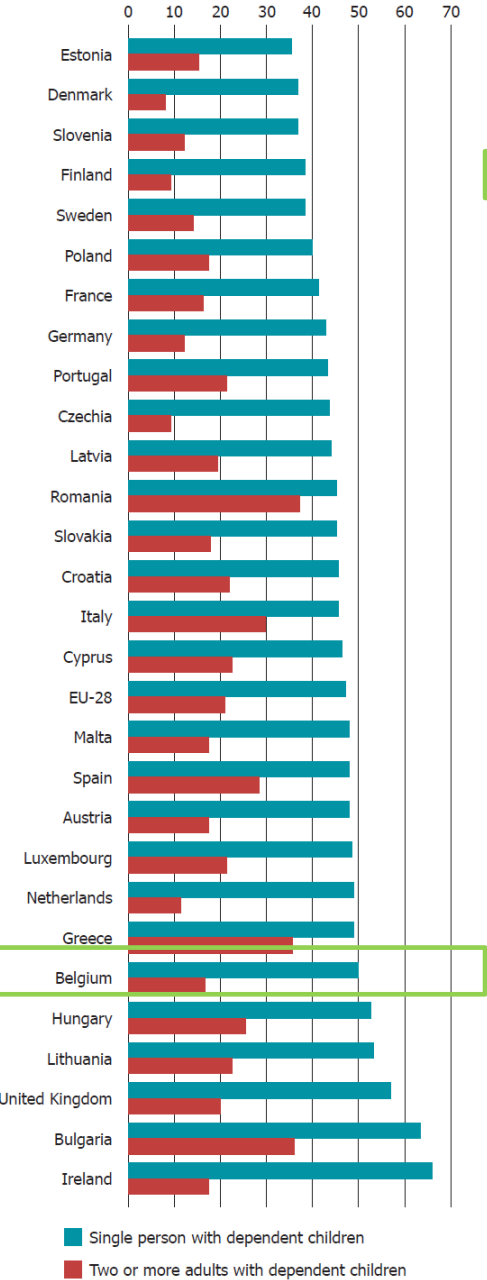


Figure 5. Proportion of children by living arrangements based on parental status



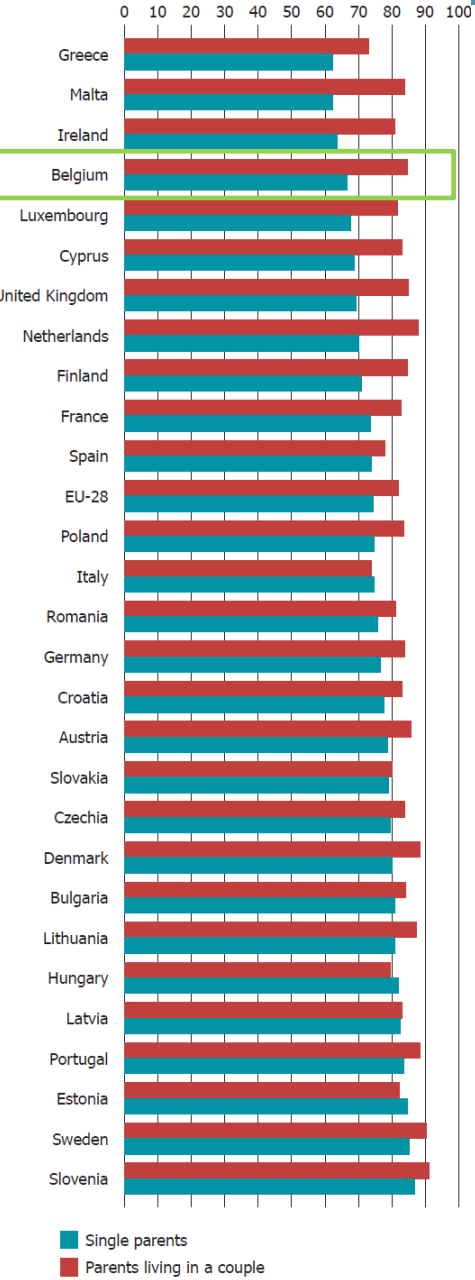
SOURCE: LFS 2010

FIGURE 1: PEOPLE WITH DEPENDENT CHILDREN AT RISK OF POVERTY OR SOCIAL EXCLUSION BY HOUSEHOLD TYPE, 2017



Source: Eurostat, indicator [ilc_peps03] extracted on 28/05/2019

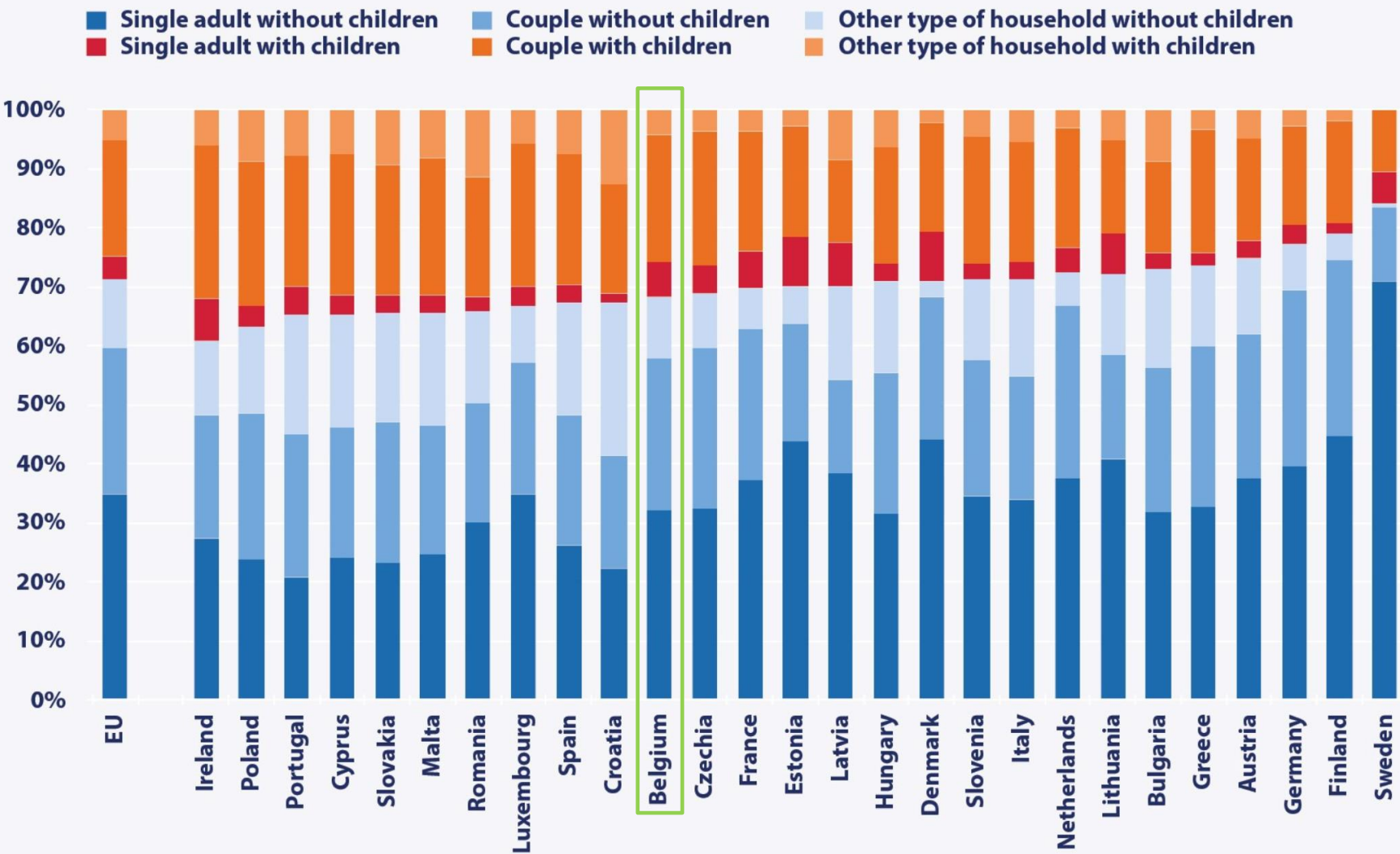
FIGURE 2: EMPLOYMENT RATE OF PARENTS BY PARTNERSHIP STATUS ACROSS THE EU, 2018



Source: Eurostat, indicator [fst_hheredy] extracted on 28/05/2019

Households by type, presence of children and country, 2020

(% of total households)



Note: Break in series and provisional data in Germany in 2020; Data for Sweden should be interpreted cautiously, as non-response in household data has not been corrected with administrative data.



APPROCHE BIOGRAPHIQUE DE LA MONOPARENTALITÉ



ENTRÉES

- Une forte conflictualité - la séparation a des conséquences assez importantes sur la manière dont sont vécues les situations de monoparentalité
 - Emotionnellement
 - Partage (garde partagée, pension alimentaire, etc.)
 - Ressources
- Un investissement des pères fort variable
 - Là où les liens amoureux et conjugaux sont plus faibles, ce sont surtout les femmes qui doivent assurer la continuation de l'éducation des enfants
 - rares sont les hommes qui assurent une certaine continuité dans leur relations avec les enfants
- Des situations plus négociées
 - la figure de « nouveaux pères »
 - Processus qui nécessite des ingrédients (lieux de domicile proches, capacité à séparer le conflit conjugal de la sphère parentale, des moyens, etc.)
- Un autre support, - des instances et des procédures de médiation qui apportent un soutien en aidant à fixer des règles pour que les parents puissent sortir d'une négociation de « un à un » autour de l'enfant.
- les parents cherchent à ne pas faire subir le conflit conjugal à l'enfant, mais...

L'ÉPREUVE DE LA MONOPARENTALITÉ

- trois tensions majeures:

1. conflit/négociation lors de la séparation
2. femme seule/protégée

- Entre trouver accès aux supports/soutiens et aides...
- ... et une difficile conciliation travail-famille, manque de crèches, etc.

=> prendre en charge l'enfant, le risque de faire fusion avec lui à travers un isolement de plus en plus assumé ; la maternité l'emporte alors largement sur l'ouverture aux autres et sur les possibilités d'action des parents

3. femme autonome/abandonnée

- Entre la femme abandonnée qui vit dans le deuil de l'amour déçu...
- ... et le caractère parental plus négocié, la recherche d'autres expériences amoureuses rencontrent plus la volonté de la femme de rompre son isolement, de construire des rapports aux autres qui cherchent à déployer une identité féminine et autonome qui en fait une femme-sujet

- => L'ambivalence entre être mère et être femme reste centrale

LE DIVORCE À L'AMIABLE...

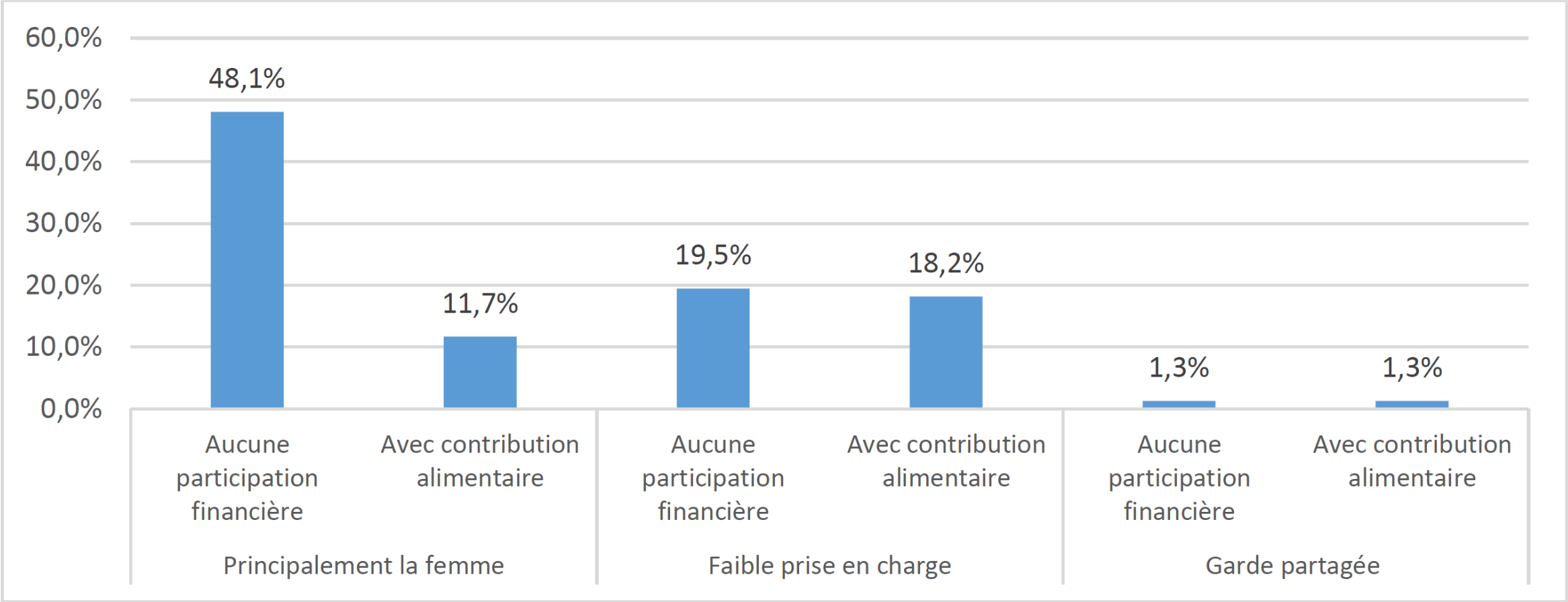
- Modèle idéal du divorce et de la coparentalité 'réussis'
 - divorce à l'amiable et d'un couple parental qui partage l'autorité parentale et héberge également les enfants, dans un dialogue basé sur la coopération, l'entente et le respect mutuel
 - en France où « *ce modèle repose sur deux piliers. D'une part, l'idée que l'échange et la négociation entre les partenaires sont la seule solution légitime pour que les couples prennent par eux-mêmes les décisions qui conviennent à leur situation (...). D'autre part, la régulation des ruptures s'appuie sur l'impératif du maintien des relations enfants-parents – autrement dit, sur l'idée que les conjoints, grâce aux accords qu'ils nouent, doivent se montrer aptes à assurer la circulation de leurs enfants entre eux* » Bastard, B. (2006). Une nouvelle police de la parentalité ? *Enfances, Familles, Générations*,(5), 1–9.
 - M.-T. Casman et ses collègues relèvent que : « *les témoignages de mères essentiellement, (...) nous décrivaient des divorces conflictuels, des conventions signées sous la menace, des manipulations dont elles n'avaient pas eu conscience immédiatement, etc. Tous ces divorces sont cependant passés aux yeux de la Loi, des tribunaux, comme étant des divorces « à l'amiable »* »
- Les ingrédients d'un divorce « réussi » ...
- ... et les oubliées du modèle
 - Profondes inégalités de genre et de classe

LE GARDE PARTAGÉE ALTERNÉ ET EGALITAIRE

- la loi de 2006 définit l'hébergement alterné égalitaire comme la modalité à « envisager prioritairement » en cas de séparation des parents,
 - à défaut d'accord
 - et dès qu'au moins un des deux en fait la demande

« L'analyse des critères mobilisés en défaveur de l'hébergement alterné - le jeune âge de l'enfant, l'éloignement géographique entre parents, leur disponibilité temporelle et leur capacité matérielle à héberger l'enfant – révèle les modèles normatifs de la famille des avocats familialistes et des juges de la famille impliqués dans les décisions judiciaires. »
(Wagener, François, Merla, 2022)

Figure 11 : Type de garde partagée et prise en compte de la contribution alimentaire pour l'enfant pour les participantes du Projet Miriam en mesure zéro – données 2018



TYPE I - LA 'DOUBLE JOURNÉE'

- s'investir dans le travail et s'occuper des enfants à travers un **fort engagement d'articulation des activités professionnelles et parentales**
 - Nécessite de trouver des crèches, des garderies ou d'autres formes d'accueil pendant les heures de travail,
 - la présence ou non d'autres soutiens comme la famille, les copains ou de l'ex-compagnon font la différence entre le vécu de ces situations.
 - L'adaptation des heures de travail n'est guère bien perçue par les employeurs.
 - Les parents soutenus arrivent à trouver « des bulles d'air » qui leur permettent de souffler à certains moments. Les autres parlent de la « **course contre le temps** » :
 - Dans la majorité des cas, il ne reste plus de temps pour soi et les mères sont épuisées à la fin de la journée.
- => C'est l'**épuisement de cette « laborieuse conciliation »** qui caractérise souvent ces situations.

TYPE 2 - DES 'TRAJECTOIRES PRÉCAIRES'

- Ces femmes connaissent les mêmes difficultés que ceux qui travaillent à temps plein.
 - Le mi-temps permet certes de mieux combiner travail et vie familiale (décommodification; Marquet, 2005)
 - mais les moindres revenus font en sorte que ces mères vivent à des degrés divers des situations de pauvreté et qu'elles connaissent des marges d'action plus limitées.
- Les situations peuvent évoluer en fonction de la situation socio-professionnelle des mères, en fonction de l'âge de leurs enfants, comme des possibilités de soutiens et de supports qu'elles reçoivent.

TYPE 3 - LA 'PARENTALITÉ À DOMICILE'

- Des conditions marquées par une plus ou moins grande pauvreté.
 - Ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui reçoivent les allocations de chômage, une pension alimentaire, des allocations familiales et qui vivent dans un logement social.
 - plutôt rare que les mères puissent bénéficier de ces quatre 'dignes' (Martuccelli, 2006 :408) contre la précarité à la fois.

⇒ l'importance des institutions pour tenir

- En règle générale, les formes de garde sont assez inaccessibles pour ce groupe.
 - souffler quand les enfants sont à l'école
 - très peu de possibilités d'investir d'autres projets de vie que la maternité
 - faire tout le possible pour que leurs enfants « soient bien éduqués » et qu'ils s'en sortent « mieux qu'eux-mêmes ».
- ⇒ *À des degrés divers, les femmes avec de jeunes enfants vivent un certain «étouffement » d'être toujours seul(e) avec l'enfant dans cette situation*

EN SOMME, QUATRE DOMAINES SPÉCIFIQUE

- Mieux accompagner la séparation
 - réglementation juridique belge est en faveur du principe conjoint de l'autorité parentale
 - Accessibilité des décisions juridiques/médiation
 - Pension alimentaire
 - Formules de garde
 -
- Ne pas stigmatiser, mais rendre compte des précarités
 - renforcer les capacités d'agir des femmes pour faire face aux épreuves de la monoparentalité
 - s'attaquer plus largement aux inégalités
- assurer une citoyenneté sociale active
 - Pas de « salaire maternel »
 - Une plus grande prise en compte sociétale de l'éducation des enfants
 - Permettre aux femmes de garder leur emploi ou/et favoriser leur insertion professionnelle.
 - ⇒ Cohérence des politiques – ciblage indirect non assumé...
- Accès aux supports institutionnels dans un environnement urbain qui permette la rencontre (voir l'engagement) et qui laisse de la place aux activités parentales et à celle des enfants

Principales orientations retenues par le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-capitale pour « améliorer la situation des parents seuls » au regard des catégories instituées d'action publique

Approche préconisée :	Groupes-cibles :
- Gender & poverty mainstreaming	Egalité femmes-hommes et effet sur la pauvreté
- Work-life balance	Parents travailleurs, entreprises mettant en place des programmes de diversité envers les parents
- Transitions socio-professionnelles	Travailleurs
- Soutien aux travailleuses pauvres	Travailleuses pauvres
- Information et accompagnement	Parents seuls
- Accompagnement des transitions familiales	Bénéficiaires de l'aide de type juridique et/ou de la médiation, victimes de violences conjugales
- Inclure le paramètre de parentalité dans les statistiques démographiques et socio-économiques sexo-spécifiques	Familles monoparentales, femmes, parents
- Réserver un pourcentage de places d'accueil de la petite enfance (quotas)	Familles précarisées et en particulier les familles monoparentales, travailleurs avec horaires de travail atypiques
- Maintien du bénéfice des revenus de remplacement et des aides au logement	Familles monoparentales

- Accès aux formations qualifiantes	Femmes seules avec enfant(s)
- Conventions de partenariat d'Actiris – accompagnement spécifique de publics-cibles	Familles monoparentales
- Mesurer et effacer les pièges à l'emploi	Personnes pauvres et victimes du piège à l'emploi
- Mesurer et prévoir les mécanismes de contrôle pouvant déployer de fausses « monoparentalités et/ou divorces » dus aux bénéfices des différentes primes	Fausse monoparentalité, fraudeurs sociaux
- Allocation loyer, loyers sensibles au genre, accessibilité au logement	Locataires, personnes à bas revenu
- Accès au logement social	Familles monoparentales
- Individualiser les droits aux allocations dans des situations particulières à l'aide sociale, au logement, comme la « co-location » ou le logement partagé	Ayant droit à la protection sociale
- Protection des enfants	Enfants
- Activités, lieux et services socio-culturels de proximité	Femme-habitante de quartier
- Activités extrascolaires	Enfants des parents à bas revenus
- Aménagement du territoire et consultation des bénéficiaires dans les plans et projets d'aménagement	Citoyen, approche genrée
- Mobilité	Personnes avec poussette
- Sentiment de sécurité dans l'espace public	Citoyens, femmes

MIRIAM –
L'ACTION EN CPAS ENVERS LES FEMMES
MONOPARENTALES

TISSER UN RÉSEAU AUTOUR DU PROJET OU COMMENT ACCROITRE LE POUVOIR D'AGIR DES FEMMES DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE VIE ?

« Il faut postuler que les préférences de la personne évolueraient si ses opportunités s'élargissaient. En un mot, ne pas figer les préférences de quelqu'un. Avoir plus d'opportunités influence la manière d'attribuer de la valeur. » (Bonvin & Farvaque, reprenant Amartya Sen, 2008).



- Activer les droits et visibiliser les aides et soutiens existants au sein du CPAS,
- Ouverture sur les ressources disponibles hors CPAS,
- Travail sur l'apprentissage collectif par l'accès à la culture, au loisir et à la participation citoyenne.

LE GENDERMAINSTREAMING – COMMENT RÉDUIRE LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES ?

- Beaucoup d'attention et quelques avancées intéressantes, mais...
 - le champ d'action des institutions est marqué par de **fortes contraintes** au niveau budgétaire et au niveau des cadres réglementaires et juridiques.
 - Mettre à dispositions des CPAS des **indicateurs et un outillage informatique**, pédagogique et conceptuel afin de faire en sorte que les inégalités femmes-hommes soient prises en compte et combattues à tous les niveaux organisationnels et politiques (gender mainstreaming)
 - Point d'attention : la **temporalité du projet** et la difficulté de pouvoir baser des actions futures sur les acquis d'apprentissage constituent des préoccupations importantes.

L'INSCRIPTION DE MIRIAM DANS UNE POLITIQUE SOCIALE LOCALE

- Adopter une **approche territoriale** pour développer des pratiques de travail social visant le développement des sociabilités à l'échelle des quartiers
- Passer par des 'figures relais' et des coordinations locales ou thématiques capables de mettre en communication les multiples dispositifs de l'aide sociale et **d'assurer une cohérence avec la trajectoire des personnes vulnérables afin de lutter contre le non-recours aux droits.**
- Prendre en compte de la **diversité sociale et culturelle** en ciblant de façon globale les multiples déterminants sociaux et culturels qui entrent en jeu dans le **processus de précarisation des femmes**, qui participent à la rupture des liens sociaux et au renforcement de l'isolement social.

I. ACTIVATION DES DROITS AU SEIN DU CPAS PAR UNE OUVERTURE AU RÉSEAU INTERNE *ACTIVERING VAN RECHTEN BINNEN HET OCMW DOOR HET OPENSTELLEN VAN HET INTERNE NETWERK*

- Situer Miriam dans des services avec des approches comparables
 - Intégration sociale, approche par les parcours, publics avec besoins spécifiques
- Faciliter les relais internes
- Compréhension du sens de ce projet par les autres AS (et la hiérarchie)
- Supervision et intervision à côté de la hiérarchie classique (coordination)
- Viser plus de qualité dans l'accompagnement et des résultats à long-terme
 - *Investir du temps permet d'en gagner*

2. ELARGISSEMENT DES CAPACITÉS D'ACTION PAR UNE OUVERTURE AU RÉSEAU INTERNE ET EXTERNE

- Principal frein: inaccessibilité de différents services clés externes
 - Garde d'enfants
 - Difficultés et lenteurs dans les processus juridiques dont l'accès au SECAL
 - Formations qualifiantes et cours de langues
 - Accès graduel à l'emploi (sorte d'art.60 à mi-temps)
- A côté de l'accès en termes de places disponibles, il s'agit de travailler sur d'autres notions liés au non-take-up des services/droits
 - Connaissance, proximité, procédures, etc.
- Renforcer les coordinations sociales(-santé) au niveau local
 - Politique sociale locale – Politique de cohésion sociale
- Travailler les temporalités et l'inter-connaissance entre services

3. RUPTURE DE L'ISOLEMENT ET ÉMANCIPATION PAR L'OUVERTURE DU RÉSEAU SOCIAL, L'ACCÈS À LA CULTURE, AU LOISIR, AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES

- Les aspects collectifs dans l'accompagnement permettent
 - D'aborder autrement certaines questions sensibles
 - Dépasser des formes de culpabilité (ou de sentiment d'incapacité) individuelle – de se rendre compte des aspects plus collectifs dans les épreuves qu'elles rencontrent
 - Agir sur l'isolement social et trouver des soutiens informels
- ⇒ Nécessité de travailler au niveau des quartiers, des espaces résidentiels de vie pour faire appel à des formes renouvelées de solidarité chaude (=> besoins de relais institutionnels)
- ⇒ Lieux de rencontre, de partage et d'échange accessibles – vision d'émancipation socio-culturelle
- ⇒ Politique urbaine #enfants admis ; sensible aux questions du genre

CONCLUSION

- Le **succès de l'implémentation** de Miriam au sein du CPAS ne dépend pas uniquement de la case manager mais repose sur la constitution de tout un **réseau d'acteurs**.
- La **relation entre la case manager et les AS** référente impacte l'accompagnement. La stabilisation de leur rôle respectif constitue un gage de réussite.
- **L'importance de la coordination** doit être soulignée : elle permet l'intéressement et l'enrôlement des parties prenantes dans le processus d'innovation et la mise en place d'espaces de réflexion collective indispensables au développement de pratiques adaptées.
- La **temporalité du projet** (un an) est un frein à la diffusion de « l'esprit Miriam » au sein de l'institution. Aussi, la capitalisation de l'expérimentation est-elle essentielle.
- Le projet Miriam ne peut répondre à lui seul à l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les participantes. Ces difficultés doivent également être appréhendées dans un **contexte sociétal plus large et donner lieu à des pistes d'action à plusieurs niveaux**.

DURCISSEMENT DU CONTEXTE

- PIIS
- Débat sur la radicalisation et le secret professionnel (ou mise en question de ce dernier)
- Activation – remise au travail des malades vs « chasse » aux invalides
- Épargne dans le système de santé vs casse de notre système de santé
- Chasse aux sans-papiers, supposés fraudeurs, etc.
- Discours stigmatisant (et exagéré) sur la fraude sociale
- Éparpillement et mise sous tutelle du « projet » du financement d'une partie du non-marchand (le côté sombre de « l'innovation sociale »)

-
- Merci!
 - D'autres questions?

- Bedankt!
 - Nog vragen?